

## 1. Objet

La coopérative de Bonneval Beauce et Perche doit s'assurer en permanence du niveau de qualité des prestations de ses fournisseurs par rapport aux termes du contrat ou du bon de commande. Lors de la sélection des fournisseurs, ce sont l'aptitude à satisfaire les exigences du contrat et le niveau de risques qui sont évalués.

Les performances du fournisseur devront être suivies tout au long de la relation avec le fournisseur.

Ainsi, il s'avère nécessaire de développer un système d'évaluation des fournisseurs, pour qu'une entreprise puisse bien sélectionner ses fournisseurs et accroître sa capacité de réponse aux exigences des clients en matière de coût/délai/qualité. Cette procédure a pour objet de préciser les règles présidant à l'évaluation des fournisseurs.

## 2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique aux prestataires dans les domaines suivants :

transport, entretien, travaux neufs, conseil et formation, contrôles et essais, organismes certificateurs, produits phytosanitaires, fertilisants, consommables pour l'activité semences, fournitures informatiques majeures...

Seuls les fournisseurs sensibles font l'objet d'une évaluation préalable en vue de la sélection et d'une réévaluation.

Les responsables des différents achats considérés sont responsables de son application.

Le service qualité coordonne les différentes étapes de cette procédure.

## 3. Définitions

**Fournisseur** : organisme ou personne qui procure un produit.

**Produit ou prestation sensible** : la non-qualité du produit ou de la prestation entraîne une dégradation ou des difficultés lors de la collecte, du stockage, du travail du grain et de la commercialisation des lots de céréales ou d'oléoprotéagineux.

Pour les activités agrofournitures et semences, seuls les principaux fournisseurs sont évalués.

**Fournisseur agréé** : fournisseur dont la moyenne des notes attribuées est supérieure ou égale à 2 (ou à 2 pour les prestataires de formation).

**Fournisseur non agréé** : fournisseurs dont la moyenne des notes attribuées est inférieure à 2 (ou à 2 pour les prestataires de formation).

## 4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 8.4 "maîtrise des processus, produits et services fournis par des prestataires externes"

Norme ISO 9000 "principes essentiels et vocabulaire"

## 5. Diffusion

1	SQ	1	DG		SILOS	1	INF	1	EXE	1	DEV	1	ENT
1	PER	1	APP	1	CER	1	LOG	1	SEM				

## 6. Modifications

21/08/09	Création sous référence PR 7.4-2	Indice 00
07/10/15	Harmonisation dans le cadre de la fusion	Indice 01
13/02/17	Prise en compte des exigences de la norme version 2015	Indice 02

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	J. DEBOURGES
Visa :	JD

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

